

RÉSUMÉ

Né le jour de la création d'une nouvelle gouvernance de l'eau, le narrateur grandit dans un monde où l'eau est devenue un bien universel, inaliénable, reconnu par une loi internationale. Assemblées de bassin tirées au sort, éducation à la coopération, justice citoyenne : tout un système démocratique s'est construit pour garantir un partage équitable et éclairé de la ressource. Résultat : la "guerre de l'eau" n'a pas eu lieu.

ENJEU Gouvernance et connaissance

NAISSANCE D'UN GARDIEN DE L'EAU

Je suis né le 13 mai 2025, le jour où la nouvelle gouvernance sur l'eau a été élaborée à Brens, non loin de la rivière Tarn.

C'est aujourd'hui le 13 mai 2050,

Et j'apprends que l'eau a été déclarée : bien universel, inaliénable par une loi internationale.

Voici le résultat victorieux d'une longue coopération entre les citoyens, tous gardiens de l'eau au niveau local.

Face à l'inertie collective, à l'urgence climatique, voici quelques mesures qui ont été adoptées.

Étape 1 : L'eau acquiert un statut juridique au niveau national. L'eau étant un bien désengagé de tout enjeu financier.

Étape 2 : Des assemblées de citoyens désignés par tirage au sort dans chaque bassin versant vont s'accorder sur le partage de l'eau, ses usages et sa préservation.

Ces décisions sont basées sur des connaissances scientifiques.



Moi, à l'école, j'ai appris la coopération et acquis des connaissances concrètes sur le cycle de l'eau sur mon territoire grâce aux intervenants de l'agence de l'eau.

Aujourd'hui, l'eau est gérée dans un climat serein et de confiance par une justice citoyenne.

La guerre de l'eau n'a pas eu lieu !!!!!